

Plus d'infos sur les conditions générales de vente

Plus d'infos sur les conditions générales de vente	1
A. Vérification des données client après l'ouverture du compte	2
B. Risques liés à la plate-forme	2
C. Système d'évaluation	2
D. Les formes d'insertion sur www.ricardo.ch:	3
1. Enchères:	3
2. Enchère avec «Prix d'achat direct»:	3
3. "Articles à prix fixe":	3
4. Petites annonces:	3
E. Fonction «Proposition de prix»	Error! Bookmark not defined.
F. Respect des droits d'auteurs ainsi que d'autres droits de protection de tiers lors de la publication d'offres	4
G. Offres interdites	4
H. Conception des offres	5
1. Généralités	5
2. Prix minimal	5
3. "Prix d'achat direct"	5
4. Délai de disponibilité	5
5. Vente par anticipation	5
6. Frais de (trans)port	5
I. Fonction «Questions & Réponses»	6
J. Avertissement et exclusion de membres	6

A. Vérification des données client après l'ouverture du compte

L'adresse postale de tous les membres actifs est vérifiée afin de garantir la plus grande sécurité possible. Pour ce faire, une lettre contenant le code d'activation est envoyée au nouveau membre, lequel doit l'introduire dans le système de ricardo.ch dans les 30 jours. La saisie dudit code est indispensable pour les activités suivantes :

1. Pour miser sur des enchères usuelles, des enchères avec « prix d'achat direct » ou acheter des « Articles à prix fixe ». Les acheteurs en Suisse et au Lichtenstein ont la possibilité de miser ou d'acheter au maximum trois fois avant d'avoir entré leur code d'activation.
2. Pour publier une annonce en tant que vendeur.

Si le code d'activation n'est pas saisi dans les 30 jours suivant l'envoi dudit code au membre, le compte du membre concerné est automatiquement bloqué pour des raisons de sécurité.

Le code d'activation est personnel et ne doit être introduit qu'une fois dans «My Ricardo». Il n'est pas transmissible à des tiers.

Davantage d'informations sur le code d'activation ici.

Par ailleurs, nous nous réservons le droit de demander au vendeur, au cas par cas, la preuve (quittance d'achat ou équivalent) qu'il est bien le propriétaire des marchandises mises en vente sur la plate-forme.

B. Risques liés à la plate-forme

Veuillez noter qu'en achetant ou en vendant des articles sur Internet, il subsiste malgré tout des risques inhérents à la nature de ce média. Même si ricardo.ch AG entreprend tout ce qui est en son pouvoir pour rendre et garder la plate-forme sûre, des utilisateurs et des membres peuvent, bien que cela soit interdit, fournir de fausses informations ; ils peuvent également avoir des comportements inadmissibles ou illégaux ou violant d'une manière ou d'une autre les devoirs des utilisateurs et des membres.

Etant donné qu'il est difficile d'identifier un membre sur Internet, ricardo.ch AG ne peut assurer, en dépit de l'envoi par poste du code d'activation (voir ci-dessus), que chaque membre est réellement ce qu'il prétend être. Il convient en outre d'ajouter que certaines utilisations ne requièrent aucune inscription/adhésion (p. ex. la consultation de petites annonces et l'achat en rapport avec ces dernières) ; dans de tels cas, aucune vérification n'a lieu.

C. Système d'évaluation

Il existe, uniquement pour les enchères usuelles, les enchères avec «Prix d'achat direct» et les «Articles à prix fixe», une fonction d'évaluation permettant aux vendeurs et aux acheteurs de s'évaluer réciproquement au terme de la transaction. Cette fonction a pour but d'aider les autres membres à sa faire une idée du partenaire avec lequel ils entrent en relation commerciale dans le cadre d'enchères usuelles, d'enchères avec «Prix d'achat direct» et d'«Articles à prix fixe». Ces évaluations ne sont pas vérifiées par ricardo.ch AG et peuvent par conséquent aussi être inexactes ou trompeuses. Ces évaluations n'ont en outre aucun rapport avec des affaires faites dans le cadre de petites annonces (il n'existe pas de fonction d'évaluation pour les petites annonces).

D. Les formes d'insertion sur www.ricardo.ch:

1. Enchères:

Le prix est fonction de l'offre et de la demande.

La plate-forme commerciale de ricardo.ch AG n'est pas une enchère conventionnelle au sens du droit des obligations. Au contraire d'une enchère conventionnelle, la fin de l'enchère n'est pas déterminée par le fait que plus personne ne surenchérit mais par une date et une heure de fin d'enchère.

Dans le cas d'enchères multiples un contrat séparé est automatiquement en vigueur au terme de l'enchère entre le vendeur et les offrants, dans l'ordre croissant des offres faites jusqu'à épuisement du stock. Cela peut notamment avoir pour conséquence que l'offrant qui a misé sur plusieurs articles de l'enchère en question obtient l'adjudication pour un plus petit nombre d'articles que celui sur lequel il avait misé originellement.

Si aucune offre n'a été placée sur une enchère, cette dernière est infructueuse.

2. Enchère avec «Prix d'achat direct»:

Les conditions régissant ce type d'enchères sont les mêmes que celles mentionnées sous point 1., à la différence près qu'une offre placée à hauteur du «Prix d'achat direct» engendre immédiatement un contrat de vente entre le vendeur et l'acheteur.

Un contrat de vente coercitif s'établit automatiquement entre le vendeur et le plus offrant au moment de la clôture d'une enchère avec «Prix d'achat direct».

Si un offrant mise à hauteur du « Prix d'achat direct », un contrat de vente coercitif prend immédiatement effet entre le vendeur et cet offrant pour l'acquisition de l'article mis en vente. Dans ce cas, l'enchère s'achève prématurément, c'est-à-dire avant la fin prévue de ladite enchère.

Si personne n'a misé sur une enchère avec « Prix d'achat direct », cette dernière est infructueuse.

3. "Articles à prix fixe":

Dans le cas d'un «Article à prix fixe», un contrat de vente coercitif prend immédiatement effet entre le vendeur et l'acheteur si ce dernier mise à hauteur du «Prix d'achat direct». La fin d'un «Article à prix fixe» est atteinte soit au terme de la durée prédéfinie par le vendeur ou prématurément si tous les articles mis en vente ont été achetés avant le terme de la durée prédéfinie.

Si un acheteur mise à hauteur du «Prix d'achat direct», un contrat de vente coercitif prend immédiatement effet entre le vendeur et l'acheteur pour l'acquisition de l'article mis en vente.

4. Petites annonces:

Les petites annonces ont pour but d'établir un contact entre le vendeur et des acheteurs potentiels. Les négociations relatives aux conditions ainsi que la conclusion du contrat se déroulent entre le vendeur et l'acheteur, en dehors de la plate-forme de ricardo.

E. Fonction «Proposition de prix»

Pendant la durée de son insertion, le vendeur a la possibilité d'activer la fonction «Proposition de prix» via «My Ricardo» sur la page des insertions. Il offre ainsi la possibilité aux personnes intéressées de

lui faire une offre coercitive, inférieure au prix minimal fixé (pour les enchères usuelles et les enchères avec «Prix d'achat direct»), resp. inférieure au «Prix d'achat direct» pour les «Articles à prix fixe». Une proposition de prix faite par un membre intéressé peut être retirée, tant que le vendeur ne l'a pas accepté. L'acceptation d'une proposition est possible jusqu'à ce que:

- l'insertion touche à sa fin ;
- un membre mise sur une enchère classique ou une enchère avec « Prix d'achat direct » ou
- un membre mise à hauteur du «Prix d'achat direct» dans le cadre d'une enchère avec «Prix d'achat direct» ou d'un «Article à prix fixe».

Dans le cas où le vendeur refuse la proposition de prix, il a la possibilité de procéder à une contre-proposition. Pour une contre-proposition, les mêmes conditions que pour la proposition de prix s'appliquent.

Si un membre mise sur une enchère usuelle ou une enchère avec «Prix d'achat direct», la fonction «Proposition de prix» s'efface immédiatement et automatiquement. Le vendeur peut désactiver en tout temps la fonction «Proposition de prix» aussi longtemps qu'aucun membre n'a misé sur l'enchère en question.

La fonction «Proposition de prix» n'est possible que pour les insertions avec un seul exemplaire.

F. Respect des droits d'auteurs ainsi que d'autres droits de protection de tiers lors de la publication d'offres

Les photos, textes, etc., disponibles sur Internet, ne sont fondamentalement pas du domaine public. Concrètement, cela signifie que le fait de copier ou télécharger des textes, des photos, etc. peut notamment porter atteinte aux droits d'auteurs de tiers. Cela s'applique également à la description de produits et aux images d'enchères usuelles, d'enchères avec «Prix d'achat direct», d'«Articles à prix fixe» ainsi que de petites annonces déjà existantes. Une violation des droits de protection de tiers peut subsister également dans le cas d'une modification des textes et des photos.

Raison pour laquelle, les membres ne peuvent utiliser que des photos et des textes qu'ils ont réalisés eux-mêmes ou pour lesquels ils disposent d'une autorisation d'utilisation.

Les détenteurs de droits de protection (particulièrement les détenteurs de droits d'auteur) peuvent signaler à ricardo.ch AG des enchères usuelles, des enchères avec «Prix d'achat direct», des «Articles à prix fixe» et des petites annonces qui violent leurs droits. ricardo.ch AG s'efforce d'éliminer des enchères usuelles, des enchères avec «Prix d'achat direct», des «Articles à prix fixe» et des petites annonces qui violent les droits de protection de tiers, pour autant qu'elle en ait connaissance.

G. Offres interdites

Certains types de produits ne peuvent pas être vendus sur la plate-forme commerciale de ricardo.ch AG. La liste constamment actualisée des produits interdits (lien) donne un aperçu – non exhaustif – à ce sujet. Veuillez noter que :

1. les produits interdits listés ne servent que d'exemple.
2. ricardo.ch AG peut interdire la publication ou la promotion d'un produit, même si celui-ci ne figure pas expressément sur la liste des produits interdits. En cas de doute quant à la publication ou à la promotion d'un produit sur le site précité, les membres peuvent contacter le service client de ricardo.
3. Même si la liste des produits interdits prévoit des exceptions (c.-à-d. qu'elle autorise dans des cas particuliers et bien défini la publication d'un produit normalement interdit), ricardo.ch AG se réserve le droit d'interdire également ces exceptions. ricardo.ch AG se réserve en outre expressément tous les droits résultant de ces conditions générales.

Accès vers la liste constamment actualisée des produits ici.

H. Conception des offres

1. Généralités

Pour chacune de ses offres, le vendeur définit l'heure de début et de fin, le nombre d'exemplaires, le prix minimal, l'incrément, les conditions de paiement et de livraison ainsi que les prestations de garantie.

2. Prix minimal

Le vendeur peut définir un prix minimal (prix de départ) pour les enchères usuelles et les enchères avec «Prix d'achat direct». Nous tenons ici à préciser que la première offre peut déjà aboutir à une enchère couronnée de succès; dans ce cas, le vendeur est tenu de livrer le produit au prix offert.

Il n'existe pas de prix minimal pour les «Articles à prix fixe».

3. "Prix d'achat direct"

Lorsqu'un membre mise à hauteur du «Prix d'achat direct» dans le cadre d'une enchère avec «Prix d'achat direct» ou d'un «Article à prix fixe», un contrat prend immédiatement effet entre l'acheteur et le vendeur pour l'acquisition du produit proposé par le vendeur, au «Prix d'achat direct» défini.

Pour les enchères avec «Prix d'achat direct», ce prix constitue le prix maximal du produit proposé.

En ce qui concerne les «Articles à prix fixe» le prix d'achat correspond toujours au «Prix d'achat direct». Pour les «Articles à prix fixe», plusieurs articles identiques peuvent être mis en vente en même temps et achetés à hauteur du «Prix d'achat direct». Pour les «Articles à prix fixe», le «Prix d'achat direct» peut être réduit durant toute la durée de l'offre par le vendeur, même après qu'un membre ait déjà acheté un article de cette offre.

4. Délai de disponibilité

Le délai de disponibilité indique à l'acheteur si le vendeur dispose de son produit en stock ou du délai que l'acheteur doit escompter avant que le produit en question ne lui soit livré. Le délai indiqué est calculé à compter de la fin de l'enchère.

5. Vente par anticipation

Les offres avec possibilité de précommande comportent des articles pas encore en possession du vendeur au moment de leur mise en vente et qu'il ne peut par conséquent pas faire parvenir immédiatement à l'acheteur après conclusion du contrat de vente. La vente par anticipation présuppose qu'une date de parution officielle des articles mis en vente soit connue. La vente de tels articles requiert une autorisation spéciale de la part de ricardo.ch AG – veuillez prendre contact avec nous via le service@ricardo.ch

6. Frais de (trans)port

Lors de la publication de son offre, le vendeur peut décider si les frais de (trans)port incombent à l'acheteur ou s'il entend les assumer lui-même.

Lesdits frais englobent les frais de port en Suisse ainsi que les coûts d'emballage du produit

concerné.

Les frais de port devraient autant que possible correspondre aux tarifs postaux en vigueur. Le vendeur peut définir les frais de (trans)port dans le texte de l'offre, surtout s'il entend également livrer son produit dans le pays voisin ou de l'étranger en Suisse.

En misant sur un produit, l'acheteur s'engage à payer les éventuels frais de (trans)port, même si ces frais lui paraissent comparativement élevés.

Si il est convenu, d'entente entre les deux parties, que le vendeur remet personnellement le produit à l'acheteur, les frais de transport ne peuvent être facturés à l'acheteur.

I. Fonction «Questions & Réponses»

Tout membre ayant introduit avec succès son code d'activation dans «My Ricardo», a la possibilité de poser au vendeur des questions relatives au produit mis en vente sur la page de l'offre, par le biais de la fonction «Questions & Réponses».

En répondant à une question, le vendeur peut décider si la réponse présente un caractère général parce qu'il a, par exemple, oublié de donner une caractéristique spécifique à son produit. Dans ce cas, la question aussi bien que la réponse seront visibles de tous sur la page de l'offre.

Si le vendeur décide que la question et sa réponse relèvent plutôt du domaine privé, le membre qui a posé la question reçoit la réponse du vendeur par courriel et cette dernière ne paraît pas sur la page de l'offre.

La réponse du vendeur est coercitive et devient, dans le cas d'une enchère fructueuse, partie intégrante du contrat de vente.

Veillez noter que dans le cas d'une réactivation (manuelle ou automatique) d'une offre, les questions et les réponses publiées préalablement sont automatiquement reprises et visibles de tous (resp. cachées dans le cas de réponses «privées»).

Bien que nous sachions nos membres en grande majorité sincères et sérieux, la fonction «Questions & Réponses» est tout de même parfois utilisée de manière abusive.

Les utilisations suivantes de la fonction «Questions & Réponses» en relation avec des enchères usuelles, des enchères avec «Prix d'achat direct» et des «Articles à prix fixe» sont abusives et interdites :

- Faire une offre dans le but d'effectuer une transaction en dehors de ricardo.ch ;
- Faire de la publicité sous une forme quelconque pour une marchandise, un produit ou une prestation de service ;
- Insulter ou importuner des membres.

Nous attirons l'attention de nos membres que les transactions effectuées en dehors de ricardo.ch (notamment les affaires faites dans le cadre des petites annonces) ne sont pas couvertes par notre Protection des vendeurs, resp. notre Protection des acheteurs.

J. Avertissement et exclusion de membres

Les principes de base suivants régissent l'avertissement et l'exclusion d'un membre lorsque ricardo.ch AG possède des indices tangibles de violations des CG dans les cas décrits ci-après :

Description des cas

Ricardo.ch peut réagir comme suit

Fausse indications lors de l'inscription (en particulier faux nom, fausse adresse postale ou faux numéro de téléphone)	Exclusion du membre
Le membre n'a pas 18 ans	Exclusion du membre
Miser pour la première fois sur ses propres offres	Avertissement du membre
Miser à plusieurs reprises sur ses propres offres	Exclusion du membre
Publier et/ou vendre et/ou insérer pour la première fois des produits interdits ou offres, resp. petites annonces comportant des données interdites	Avertissement ou exclusion du membre
Publier et/ou vendre et/ou insérer à plusieurs reprises des produits interdits ou offres, resp. petites annonces comportant des données interdites	Exclusion du membre
Usage abusif de la fonction «Questions & Réponses»	Avertissement du membre
Usage abusif répété de la fonction «Questions & Réponses»	Exclusion du membre
Usage abusif ou manipulation du système d'évaluation	Avertissement du membre
Usages abusifs ou manipulations répété(e)s du système d'évaluation	Exclusion du membre
Usage abusif de la demande de remboursement	Exclusion du membre
Non paiement des frais dans un délai de 60 jours après la date de facturation	Exclusion du membre
Placer pour la première fois des offres et/ou inciter des tiers à ce faire sans intention d'achat	Avertissement du membre
Placer plusieurs fois des offres et/ou inciter des tiers à ce faire sans intention d'achat	Exclusion du membre
Refuser pour la première fois un produit acheté par le biais d'enchères usuelles, d'enchères avec «Prix d'achat direct» et d'«Articles à prix fixe», bien que le vendeur ne soit au courant d'aucune réclamation	Avertissement du membre
Refuser à plusieurs reprises un produit acheté par le biais d'enchères usuelles, d'enchères avec «Prix d'achat direct» et d'«Articles à prix fixe», bien que le vendeur ne soit au courant d'aucune réclamation	Exclusion du membre
Pas de livraison des produits vendus par le biais d'enchères usuelles, d'enchères avec «Prix d'achat direct» et d'«Articles à prix fixe», bien que l'acheteur ne soit au courant d'aucune réclamation	Avertissement du membre
Non paiement du prix de vente d'un produit acheté au vendeur par le biais d'enchères usuelles, d'enchères avec «Prix d'achat direct» et d'«Articles à prix fixe», bien que le produit ait été correctement livré et que le vendeur ne soit au courant d'aucune réclamation de la part de l'acheteur	Exclusion du membre

Pas de livraison du produit vendu par le biais d'enchères usuelles, d'enchères avec «Prix d'achat direct» et d'«Articles à prix fixe», bien que l'acheteur ait payé le prix de vente et averti le vendeur	Exclusion du membre
Violation d'autres prescriptions des présentes CG ou de prescriptions légales applicables	Avertissement ou exclusion du membre fautif

ricardo.ch AG peut en outre avertir ou exclure un membre en tout temps si une telle mesure lui paraît justifiée et nécessaire. Dans un tel cas, ricardo.ch AG n'est pas tenue de justifier sa décision. Il n'existe fondamentalement aucun droit d'adhésion. L'avertissement ou l'exclusion d'un membre relève de la seule compétence de ricardo.ch AG.